

Évaluation de l'AES concernant la stratégie nationale en matière d'hydrogène

Janvier 2025

Points d'ordre général

Nous saluons la stratégie nationale en matière d'hydrogène qui montre le rôle que joue ce dernier et les conditions-cadres importantes pour le développement d'un marché de l'hydrogène en Suisse. Nous saluons les champs d'application de l'hydrogène énoncée dans la stratégie: l'industrie, la couverture des charges de pointe dans les installations CCF et les réseaux thermiques, les centrales de réserve et les transports. Nous considérons qu'il est particulièrement important que le marché national de l'hydrogène soit intégré à l'Europe conformément à la stratégie et que la Confédération crée les conditions-cadres pour un raccordement à l'infrastructure européenne et à l'importation – les travaux nécessaires à cet effet doivent être entrepris rapidement et de manière conséquente.

L'AES souhaite attirer l'attention sur les préoccupations générales suivantes:

- la demande d'hydrogène ne doit pas être considérée comme statique et faible. La présence d'une offre compétitive dépend du nombre d'utilisateurs souhaitant passer à l'hydrogène. Dans ce contexte, le développement d'une offre nationale et donc d'une demande devrait aussi largement être influencé par la présente stratégie.
- La Confédération devrait agir de manière plus proactive qu'elle ne le prévoit dans sa stratégie, en créant des conditions initiales et des conditions-cadres appropriées pour le développement d'un marché national de l'hydrogène et en concrétisant leur mise en œuvre.

Réactions sur des points spécifiques de la stratégie:

- *Recommandation du Conseil fédéral – Mesures au niveau de la Confédération – Encouragement de la production et du stockage de l'hydrogène et des dérivés PtX:* la stratégie prévoit un encouragement de l'hydrogène indirect et principalement limité à l'année 2030. Il est difficile de savoir combien de subventions seront disponibles pour l'hydrogène dans le cadre de la loi sur le climat et l'innovation (LCI). De même, la limitation de la subvention LCI jusqu'en 2030 ne devrait pas être suffisamment longue pour inciter à des investissements significatifs dans l'hydrogène.
- *Recommandations du Conseil fédéral – Recommandations aux cantons:*
 - Nous saluons la révision de la pratique d'autorisation visée pour le développement de l'infrastructure nationale, afin de simplifier les permis de construire pour les installations de production d'hydrogène. Nous considérons également que l'harmonisation du cadre légal entre les cantons pour la planification énergétique territoriale, les permis de construire et les exigences en matière de construction énergétique est judicieuse.
 - Le mandat de développement de stratégies cantonales pour l'hydrogène comporte un risque de complication (directives différentes selon les cantons) et de lenteur. Si l'on ne peut pas se passer de stratégie cantonale, ces dernières devraient se baser sur la stratégie nationale, être coordonnées et être élaborées rapidement.
- *Soutien du développement du marché par des projets de recherche:* nous saluons les programmes de recherche visant, entre autres, à promouvoir des projets pilotes et de démonstration de production d'hydrogène. Cependant, les projets de plus grande envergure qui n'entrent plus dans la catégorie projet pilote ou de démonstration doivent aussi être soutenus afin qu'ils puissent être mis sur le marché. Dans



une prochaine étape, l'AES étudiera la forme générale que pourrait prendre l'encouragement à l'hydrogène.

- *Création d'incitations à la production d'hydrogène et de dérivés PtX:*

- Nous saluons la création d'un registre des combustibles et carburants liquides et gazeux renouvelables. Cependant, le document ne mentionne pas la compatibilité avec le commerce international de certificats: Afin que la Suisse soit au mieux intégrée dans les marchés internationaux de l'hydrogène, il est nécessaire d'harmoniser les garanties d'origine et de mettre en place un système international du commerce de certificats.
- Nous saluons le fait qu'il n'y aura pas d'exemption générale de la rémunération pour l'utilisation du réseau pour les électrolyseurs au-delà de la réglementation temporaire prévue par la loi pour l'électricité (remboursement de la rémunération pour l'utilisation du réseau pour les électrolyseurs jusqu'à 200 MW). Le réseau électrique n'est pas le bon vecteur pour promouvoir la production d'hydrogène (financement unilatéral à la charge de la clientèle du réseau électrique).

- *Stockage de l'hydrogène et des dérivés PtX:* Nous saluons les recherches menées par l'OFEN sur le stockage de l'énergie dans le sous-sol suisse. Étant donné que ce stockage risque d'être très coûteux et de n'être réalisable qu'à long terme, il convient d'envisager en parallèle des alternatives réalisables à court terme, comme le stockage sous forme de dérivés d'hydrogène.

Autres préoccupations:

- En plus des mesures indiquées, il faudrait s'assurer que les redevances communales et cantonales ne présentent pas un obstacle pour la fourniture de flexibilité par les électrolyseurs.
- Il serait également souhaitable que la Confédération (surtout l'armée) utilise elle-même l'hydrogène et ses dérivés et soutienne ainsi le développement du marché.

